



## MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

**Préavis n° 14/2022** 

**Objet du préavis** 

Demandes de prolongation de délais pour les motions en suspens

AU CONSEIL COMMUNAL de et à 1530 Payerne

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

#### 1. Préambule

A l'occasion de la séance du Conseil communal du 17 février dernier, la Municipalité a transmis une communication relatant les interpellations et motions en suspens. Certaines motions mentionnées avaient d'ores et déjà reçu des réponses par le biais de différents préavis et n'avaient dès lors pas lieu de figurer dans la liste. Ceci dit, les motions suivantes sont toujours bel et bien dans l'attente d'une réponse de la part de la Municipalité:

Motion	Déposée le	Par
Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne	18 mai 2011	Monsieur Roland Bucher
Contre le harcèlement de rue à Payerne	21 janvier 2021	Madame Léa Bucher
Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?	17 juin 2021	Monsieur Nicolas Donadello
Toujours favoriser le langage épicène et lorsque cela n'est pas possible, utiliser l'écriture inclusive dans ses communications au sein des préavis et des Traits d'Union	17 février 2022	Mesdames Léa Bucher et Fiona Donadello

#### 2. Objet du préavis

Le présent préavis a pour but de demander un délai supplémentaire au Conseil communal pour la réponse aux motions qui n'ont pas reçu de réponse dans le délai imparti par le Règlement du Conseil communal à son article 77 soit un an.

Le présent délai est demandé selon l'article 80 du Règlement du Conseil communal qui stipule que *La Municipalité présente au Conseil, lors de la première séance de l'année, un rapport sur l'état de l'examen des propositions en suspens. Si le délai d'un an prévu à l'art. 77 al. 6 n'a pas pu être respecté, la Municipalité sollicite à cette occasion l'octroi d'un nouveau délai. Le Conseil se prononce.* 

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande les délais suivants pour la réponse aux motions cidessous.

Motion	Déposée le	Par	Délai demandé
Amélioration de la circulation routière et piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne	18 mai 2011	Monsieur Roland Bucher	30 juin 2023
Contre le harcèlement de rue à Payerne	21 janvier 2021	Madame Léa Bucher	31 décembre 2022
Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne?	17 juin 2021	Monsieur Nicolas Donadello	30 juin 2023

#### 3. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 14/2022 de la Municipalité du 18 mai 2022 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DECIDE**

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 30 juin 2023 pour la

réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Roland Bucher en date du 18 mai 2011 intitulée « Amélioration de la circulation routière et

piétonnière du giratoire de la place du Général Guisan à Payerne »;

Article 2 : d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 31 décembre 2022 pour

la réponse à la motion déposée par Madame la Conseillère communale Léa Bucher en date du 21 janvier 2021 intitulée « Contre le harcèlement de rue à

Payerne »;

Article 3

d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire au 30 juin 2023 pour la réponse à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Nicolas Donadello en date du 17 juin 2021 intitulée « Avoir une vision globale du futur de notre centre-ville, voulez-vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ? ».

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 18 mai 2022

#### **AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic : La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

**Annexes** : motions en suspens demandant prolongation de délai

Municipaux délégués : M. Eric Küng

Mme Monique Picinali M. Edouard Noverraz M. Jacques Henchoz M. Roland Bucher Av. des invuardes 3

1530 Payerne

Au conseil Communal de et à

1530 Payerne

Payerne, le 18 mai 2011

Concerne:

Motion concernant l'amélioration de la circulation routière et piétonnière

du giratoire de la place Général Guisan à Payerne.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le trafic routier et piétonnier du giratoire de la place Général Guisan de Payerne ne cesse d'augmenter et de poser des problèmes de fluidité du trafic à plusieurs moments de la journée.

En effet, le trafic routier se trouve bloqué, avec des colonnes de voitures allant jusqu'au rond point de la route de Cousset en direction de Corcelles ou jusque devant la gare en direction de cette dernière, en raison du cheminement des piétons et notamment des écoliers.

Conscient également de l'aspect sécuritaire de cet endroit pour les piétons, avec des gens qui traversent les axes routiers en dehors des passages pour piétons, notamment entre la station service et l'avenue de la promenade, je pense qu'il est urgent de trouver une solution pour améliorer cette situation et prendre des mesures en vue de la futur construction d'un nouveau centre commercial dans ce secteur.

A mon avis, plusieurs solutions pourraient améliorer la situation comme par exemple mettre l'ensemble du trafic piétonnier en sous-terrain, créer des passerelles pour les piétons ou modifier le trafic routier par le biais de l'utilisation du parking devant l'hôtel de Ville, etc.

Au vu de ce qui précède, je demande à notre exécutif de faire une étude chiffrée des différentes variantes envisageables et de proposer la meilleure solution (efficacité - coût) pour remédier aux problèmes de trafic de ce rond point.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes meilleures salutations.

Roland Bucher

Roland Buche

All Such

TH Zent

### Motion contre le harcèlement de rue à Payerne

Cher Syndic, chers municipaux, chers collègues,

Premièrement, parce que la motion que j'aimerais déposer ce soir est en lien avec l'égalité, et que nous sommes à quelques jours du 50e anniversaire du droit de vote des femmes, je salue spécialement mes collègues féminines du conseil, encore particulièrement minoritaires, plus pour longtemps je l'espère!

L'égalité, est un objectif qui se travaille sur le plan civique et démocratique, mais aussi sur des terrains concrets comme celui de la sécurité quotidienne des femmes.

En effet, il y a quelques semaines, je suis tombée sur l'affiche du cours de self-défense mis en place par la Commune et qui est « réservé aux filles ». Si je salue cette initiative, qui est malheureusement toujours un besoin pour les jeunes femmes en 2021, je me questionne sur le fondement de cette démarche.

Si ces cours de self-défense existent, c'est que la Commune, et je l'en remercie, a bien compris que l'espace public représente encore aujourd'hui un milieu parfois hostile lorsqu'on est une femme : Regards insistants, sifflements, insultes, commentaires sur le physique ou sur la tenue vestimentaire, poursuites, frottement, avances sexuelles, attouchement et/ou viol. Selon une étude réalisée dernièrement à Fribourg, 4 femmes sur 5 disent subir régulièrement du harcèlement de rue. Payerne n'échappe malheureusement pas à ce phénomène. Dans cette salle, nous sommes 18 femmes. Statistiquement, nous serions donc 16 subir fréquemment ce genre de violence. J'en fait partie. Le harcèlement de rue n'est jamais anodin et ce n'est pas aux victimes d'apprendre à se défendre, mais la responsabilité de notre société et de nous, élu.e.s, de sensibiliser tous nos concitoyen.e.s à ce problème, pour que le harcèlement de rue cesse. Vous me pardonnerez cet adage sans doute un peu opportuniste en ces temps de pandémie: mieux vaut prévenir que quérir.

En effet, la Commune ne devrait-elle pas d'abord agir sur les causes, plutôt que sur les conséquences du harcèlement de rue ? Un cours de self-défense est utile mais largement lacunaire quand on connait l'ampleur du phénomène. D'ailleurs, s'il touche particulièrement les femmes , il est aussi majoritairement vécu par les personnes de la communauté LGBTQ+. Les personnes racisées ou de certaines croyances religieuses peuvent également être touchées.

Plusieurs Communes en Suisse romande ont déjà pris le problème à bras le corps, dont celle de Fribourg justement, qui selon mes recherches, a adopté la meilleure démarche. En effet, après une année de travail en collaboration avec la HES sociale, la ville de Fribourg a mis 7 mesures concrètes en place, comme par exemple:

- Une plateforme d'échange: constituée de représentant es d'associations, d'institutions et des pouvoirs publics, qui participe à l'élaboration d'un concept global et à la mise en place d'actions concrètes; des appels à projets annuels, soutenus financièrement par la Ville; des actions de sensibilisation internes pour les collaborateur trice s de la Commune ainsi que des actions de sensibilisation publiques.

# Par cette motion, j'aimerais donc demander à la Municipalité d'étudier la mise en place des articles suivants:

**Article 1:** Création d'un groupe de travail composé de représentant es d'associations, d'institutions et des pouvoirs publics. Ce groupe de travail devra se réunir au minimum une fois par an et aura pour tâche d'élaborer une stratégie visant à contrer le harcèlement de rue à Payerne sur le long terme. Il devra également superviser les appels à projets annuels (cf article 2).

**Article 2:** Mise en place d'appels à projet annuels soutenus financièrement par la Commune de Payerne. Les projets seront sélectionnés et supervisés par le groupe de travail prévu à cet effet.

**Article 3:** Mise en place par la Commune d'actions annuelles concrètes visant à sensibiliser et prévenir le harcèlement de rue, comme par exemple une semaine thématique, une campagne de communication ou de la prévention dans le milieu scolaire.

**Article 4:** Établissement d'une sensibilisation internes des employé.e.s et collaborateurs/trices de la Commune, plus particulièrement ceux en contact régulier avec la population: agent.e.s de police locale, employé.e.s du secteurs parcs et jardins, balayeurs de rues, ect.

Article 5: Création d'un onglet, sur notre tout nouveau site internet, dédié au harcèlement de rue. Il devra définir ce qu'est le harcèlement de rue, ainsi que toutes les adresses utiles et nécessaires pour y faire face en tant que victimes, témoins ou agresseurs (associations, institutions et pouvoir publics travaillant sur cette thématique). La Commune pourra également y recenser les actions qu'elle a mises en place.

Comme certainement un grand nombre de jeunes femmes ayant grandit à Payerne, traverser nos rues a impacté négativement mon développement, ma confiance en moi ainsi que mon sentiment de sécurité et donc ma manière d'utiliser notre espace public. Encore une fois, ce n'est pas aux victimes d'adopter des stratégies de défense, de modifier leur moyen de déplacement ou leur tenues vestimentaires, mais bien sur le comportement des agresseurs que la Commune doit travailler et faire en sorte que Payerne soit un espace de sécurité pour toutes et tous.

C'est pourquoi, je vous demande, chers collègues, d'accepter ma motion.

Je précise enfin que je souhaite la prise en considération immédiate de cette motion.

Merci

Léa Bucher

## MOTION : Avoir une vision globale du futur de notre centreville, voulez-vous vous oui ou non améliorer la qualité de vie à Payerne ?

Conformément à l'art. 74 lettre b. du règlement du conseil communal

Après la Motion Piller, celle de bon sens de Léa Bucher mais repoussée à plus tard, nous nous devons d'avoir une vision globale.

Cette motion, qui saura intégrer aisément celles précitées, doit permettre à notre commune de passer à la vitesse supérieure afin de permettre de garantir une meilleure qualité de vie dans Payerne.

Une enquête grand public a débouché sur la création de commissions extraparlementaires sans aboutir à aucune décision concrète. Est-ce que l'enquête n'était pas assez ciblée pour en être arrivés là ? N'empêche que les pistes apportées à notre Municipalité sont nombreuses, malheureusement aucune n'est mise en valeur ou privilégiée, voir ne restent qu'à l'état de réflexion.

Par la présente motion il est demandé à la Municipalité de proposer un calendrier de réalisations pouvant répondre aux attentes de notre population, en priorisant :

- L'évacuation des véhicules encombrants de la surface du centre-ville (par exemple la création d'un parking souterrain)
- La création d'espaces piétonniers (par exemple la mise à l'enquête d'une zone piétonne, même saisonnière)
- La création d'espaces (poumons) verts au centre-ville (jardins, places de jeux)
- La mobilité, politique du vélo, transfert modal intra communal
- L'intégration des projets à venir :
  - o Place Général Guisan
  - o Réfection infrastructures de la Grand Rue
  - o Liste non exhaustive pouvant répondre à l'objectif de la motion

L'ordonnancement des projets à venir, comme la fixation d'un calendrier doit être un outil permettant à la Municipalité et ses services d'avoir un fil conducteur sur quoi travailler concrètement. La création d'espaces pour évacuer les véhicules de la surface du centre-ville est une clé maîtresse à la mise en œuvre de nombreux projets en attente.

Par cette motion, votre serviteur demande à ce que la Municipalité propose un calendrier d'étapes pour la réalisation de projets permettant d'améliorer la qualité de vie de notre cité en priorisant l'évacuation des véhicules motorisés de la surface du centre-ville, ce calendrier devra être remis au conseil avant le 31.12.2021.

Je vous demande chers collègues, de voter pour une prise en considération immédiate, et de soutenir cette motion.

Payerne, le 17 juin 2021